

## Motion des Verts

### Mühleberg : Pour que le peuple ait le dernier mot

**Par la présente motion, le groupe des Verts demande au Conseil d'Etat de présenter un EMPD ordonnant la convocation des électeurs pour un scrutin populaire portant sur la prolongation de la centrale nucléaire de Mühleberg, conformément à l'art 83 al. 1 lit. d de la Constitution vaudoise.**

En date du 17 septembre 2008, le Conseil d'Etat vaudois a fait paraître sur le site web du Canton de Vaud une communication par laquelle il rappelait ses décisions du même jour. Parmi ces décisions figurait le préavis du canton concernant la prolongation de l'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Mühleberg. Le Conseil d'Etat s'est exprimé favorablement à la poursuite de l'exploitation de ladite centrale. Il a en outre estimé que sa décision n'était pas soumise à l'article 83 de la Constitution vaudoise. Cette disposition prévoit un référendum obligatoire pour « tout préavis, loi ou disposition générale concernant l'utilisation, le transport et l'entreposage d'énergie ou de matière nucléaires ».

Les Verts vaudois ont déposé, le 7 octobre 2008, un recours auprès de la Cour Constitutionnelle. Cette dernière, dans un jugement du 16 juin 2008, donne raison sur le fond aux Verts vaudois (CCST.2008.0007, p. 17). Selon la Cour, « l'avis du canton était manifestement (...) un préavis au sens de l'art. 83 al. 1 lit. d Cst.-VD. Il devait obligatoirement être soumis au corps électoral vaudois ». La Cour a toutefois déclaré le recours des Verts irrecevable pour des motifs de forme.

L'arrêt de la Cour constitutionnelle confirme que la décision du Conseil d'Etat concernant la centrale de Mühleberg devait être soumise au scrutin populaire. Pour que les droits démocratiques soient respectés, il convient donc de soumettre ce préavis cantonal à la population, conformément aux exigences constitutionnelles. Le groupe des Verts demande par voie de motion que le Conseil d'Etat convoque la population dans les meilleurs délais afin que les citoyennes et les citoyens puissent donner leur avis sur la prolongation d'une centrale nucléaire située à proximité immédiate d'une partie de la population vaudoise.

Yves Ferrari



Raphaël Mahaim

Béatrice Métraux

Vassilis Venizelos

Lausanne, le 23 juin 2009

Nous demandons le développement et le renvoi direct au Conseil d'Etat